

Saint-Denis, le 11 mars 2025

Pôle : Ressources et Organisation de l'Administration

Direction : DGA

Suivi par : 

Monsieur Julien LACOTTE
Secrétaire Général
Syndicat CGT

Objet : réponse à votre courrier du 10 mars 2025

Monsieur le Secrétaire Général,

Par un courrier en date du 10 mars vous avez interpellé le Président de Plaine Commune au sujet d'une note adressée le 28 février aux responsables du pôle services urbains de proximité concernant le « fonctionnement des services pendant la période de Ramadan ».

L'intention de cette note était de faire en sorte de ne pas connaître à nouveau certaines difficultés rencontrées l'année dernière, avec des incompréhensions fortes entre certains agents et leurs encadrants concernant des demandes de congés tardives ou des retards liés à la fatigue du jeûne.

L'objectif était de rappeler, d'une part, que quel que soit le motif, toute absence devait être anticipée, et d'autre part que les encadrants devaient être bienveillants et faire preuve de discernement.

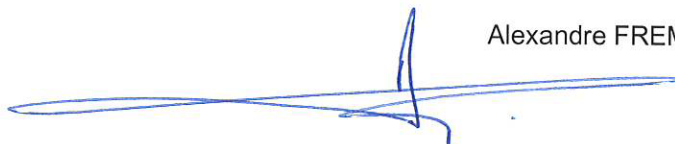
Vous avez, tout d'abord, raison de souligner que ces rappels s'appliquent à toute la collectivité et pas seulement sur une période donnée.

Par ailleurs, les modalités relatives à la pose de jours d'absence ne se limitent en effet pas aux jours de congés ou RTT mais incluent également les autres possibilités telles que les jours de récupération ou de pénibilité, selon les règles habituelles (nécessités de service, anticipation).

Je vous concède que la rédaction de cette note, qui partait d'une bonne intention, était maladroite. Eu égard aux sujets soulevés précédemment, j'ai demandé à ce qu'elle soit retirée, et je vous prie de transmettre mes sincères excuses aux collègues qui vous ont indiqué avoir été heurtés.

Je vous prie agréer, Monsieur le Secrétaire Général, mes salutations distinguées.

Alexandre FREMIOT



Directeur Général des Services

Copies :
Secrétaires des syndicats CFDT, FO, SUD, SAFPT.

